

## ERRATA

Volume 104, numéro 3, décembre 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1045937ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1045937ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Yvon Blais

ISSN

0035-2632 (imprimé)

2369-6184 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2002). ERRATA. *Revue du notariat*, 104(3), 347–347.

<https://doi.org/10.7202/1045937ar>

**ERRATA**

La Revue du Notariat tient à présenter ses excuses à monsieur le professeur Benoit Moore pour tout inconvénient qui aurait pu lui être causé par suite des erreurs qui se sont glissées lors de la publication de son texte intitulé « L'absence d'intention conjugale : mariage simulé ou erreur sur la personne », (2000) 102 *R. du N.* 245. Certaines de ces erreurs pouvant avoir une incidence sur la pensée ou les propos de l'auteur, nous tenons maintenant à les corriger :

À la page 262, la phrase commençant par « D'ailleurs, il est » doit se lire comme suit : « D'ailleurs, il est intéressant de noter qu'accepter de remettre en cause l'existence du consentement — et du mariage — au simple motif qu'il est non sérieux serait, en une matière où on a toujours voulu restreindre les nullités afin de protéger l'institution, faire prédominer d'une façon unique en droit civil, la volonté interne sur la volonté déclarée ».

À la page 279, la première portion de la phrase commençant par « Sous réserve de l'incidence » doit se lire : « Sous réserve de l'incidence du dol — sur laquelle nous reviendrons — nous croyons qu'une [...] ».

À la page 293, la première phrase de la conclusion doit se lire : « Après cette revue jurisprudentielle et doctrinale en matière d'absence d'intention matrimoniale, nous devons distinguer les cas où les deux conjoints des cas où l'un seul des conjoints ne possède pas cette intention ».

À la page 294, l'on doit ajouter à la fin de la dernière phrase : « [...] — ce que la jurisprudence accepte —, qu'il peut mener à des dommages-intérêts et qu'il peut rendre excusable une erreur qui ne l'aurait pas été si elle n'avait pas été provoquée ».